

Préalable Conseil Portuaire du 27 mars 23

Préalablement à l'ouverture de l'ordre du jour les conseillers portuaires membres de la FSN13 souhaitent présenter une motion concernant l'organisation des Conseils Portuaires.

La convocation du C P du 5 décembre 2022 ne comportait pas en premier point, l'approbation du compte rendu du précédent C P.

Il en est de même pour le C P de ce jour. De toute manière nous invitons les membres du C P d'aujourd'hui à ne pas l'approuver car il n'est pas représentatif du déroulement de la séance.

Seuls les noms des représentants de la métropole, élus ou agents territoriaux, sont mentionnés, les représentants des usagers – élus conseillers portuaires – se voient affublés de l'appellation « un intervenant ».

Seules les interventions des mêmes représentants de la Métropole sont retranscrites quasi intégralement. Celles des représentants des usagers sont synthétisées à l'extrême quand elles ne sont pas amputées.

Les convocations ne contiennent aucun descriptif relatif à l'objet des questions inscrites et il faut attendre la séance pour obtenir des explications verbales. Notamment en ce qui concerne les travaux.

Nous n'avons jamais été informés de tous ces changements et nous n'entendons pas les subir.

En conséquence, nous vous demandons de rétablir les schémas antérieurs, à savoir :

1. Joindre aux convocations tous les éléments susceptibles de comprendre tous les sujets préalablement à la tenue de la réunion
2. Rétablir dans les comptes rendus, toutes les interventions accompagnées du nom de l'intervenant
3. Rétablir l'approbation du compte rendu précédent en début de la séance suivante

Soit un retour aux procédures en cours jusqu'en 2021.

Nous ne sommes pas opposés à l'ouverture d'une concertation au sujet de l'approbation des comptes-rendus afin d'améliorer le process.

Marseille le 22 mars 23

Le bureau de la FSN13

Le secrétaire général

Christian RAFFY



Attention nouvelle adresse mail : Wanadoo est remplacé par SFR : fsn13@sfr.fr